Bulletin d'Inscription VIDE GRENIER Accro2gym
le 17 mai 2020
Place J. Serand 74210 Faverges-Seythenex

Nom : Prénom :

Adresse :
Code postal : Commune :

Tél : **Adhérent ACCRO2GYM** : OUI NON

Mail (obligatoire pour confirmation inscription) :

Carte Identité n° délivrée le
par Préfecture de

Je réserve un emplacement pour le vide grenier Accro2Gym aux conditions suivantes :
Emplacement de **2,50m sur 4,90m** de profondeur au prix de **8€**
Réservation par multiple de 2,5 (5-7,5-10-12,5...) Minimum de 2,50 ml
Voiture possible sur l'emplacement pour **8€** (=1place)
Immatriculation du véhicule :

- Je réserve …..emplacement(s) Prix 8€ X …...= €
- Je réserve …..emplacement(s) voiture Prix 8€ X …...= €

(chèque à l'ordre d'Accro2gym- pas d'espèces) **TOTAL = €**

- *J'atteste sur l'honneur de ma non-participation à 2 (ou plus) autres manifestations de même nature au cours de l'année civile (Art R321-9 du code pénal)*
- ***Je confirme que je ne suis pas un professionnel***

Signature :

Buvette – Petite Restauration – Vente de Gâteaux sur place au profit d'Accro2gym

---

<u>Pour que ma demande soit validée :</u>

- Je m'engage à respecter et à signer le règlement ci-dessous
- Je joins le CHEQUE de règlement (seul mode de paiement accepté)
- Je signe l'attestation sur l'honneur, je renseigne mon identité (obligatoire) et mon tél (obligatoire si annulation)
- Je m'engage à ne vendre que des biens d'occasion
- Je m'engage à ne pas vendre de denrées alimentaires telles que boissons, sandwichs, crêpes, gaufres, churros, barbe à papa, bonbons, etc...
- J'envoie le <u>bulletin d'inscription + règlement signé + chèque à l'adresse suivante</u> :

Mme Magalie SCHERMA – Accro2gym – 157 chemin du Pré de la Dame CONS-STE-COLOMBE- 74210 VAL DE CHAISE

Une confirmation <u>par mail</u> vous sera notifiée – En cas d'absence d'adresse mail, merci de joindre une enveloppe <u>timbrée</u> à votre adresse pour la réponse

Fait à : le :
Signature (précédée de la mention « lu et approuvé »)

Règlement 2020 du VIDE-GRENIER Accro2Gym

1) L'entrée du vide grenier est gratuite pour les visiteurs de 8h à 18h
2) **Les ventes de produits consommables, d'objets et de meubles neufs ne sont pas tolérées** (art L310-2 du Code du Commerce).
3) L'utilisation d'une sonorisation individuelle n'est pas autorisée.
4) L'équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration de matériel ou de véhicule.
5) La vente de boissons et la petite restauration sont strictement réservées aux associations organisatrices.
6) Aucun emplacement ne pourra être occupé si le dossier d'enregistrement est incomplet, l'accusé de réception d'Accro2gym faisant foi.
7) L'association se réserve le droit de récupérer les emplacements si le bénéficiaire ne s'est pas présenté avant 8h. L'installation se fera entre 6h30 et 8h.
8) Les places affectées par les organisateurs ne sont pas modifiables.
9) En aucun cas, la somme versée pour la réservation ne pourra être remboursée.
10) Pour garder son véhicule près de son stand (une place de parking), il est nécessaire de réserver l'emplacement en même temps que l'inscription, sur le même bordereau ci-dessus.
11) Les véhicules n'ayant pas de place affectée payante seront garés sur un parking aux alentours du vide-grenier. Le plan de circulation et de sécurité sera respecté rigoureusement et l'accès se fera uniquement par la rue Jean Cochet.
12) Le bénéficiaire devra se munir de sa carte d'identité et de son accusé de réception.
13) Le bénéficiaire s'engage à tenir son stand de 8h à 18h et à quitter les lieux avant 19h en ayant débarrassé et nettoyé correctement l'espace occupé. Les invendus devront être remportés et non jetés dans les poubelles de la ville.
14) Le nombre de places étant limité, les dossiers seront traités par ordre d'arrivée. Les personnes désirant avoir des espaces contigus devront adresser un seul et unique dossier avec un paiement global. Les demandes hors de ce cadre ne seront pas prises en compte.
15) Les demandes de changement de longueur après enregistrement ne peuvent pas être garanties, demander à l'organisateur si c'est possible ou non.
16) Pour des raisons évidentes de sécurité, aucun véhicule ne sera autorisé sur le site avant 18h. Il en va de même pour les vélos, trottinettes et tout engin à roulettes dangereux pour les piétons-visiteurs.
17) Buvette, petite restauration, crêpes, pêche à la ligne, vente de gâteaux « faits-maison » et bonbons en vente au profit de l'association organisatrice : Accro2gym.
18) Les personnes n'ayant pas réservé d'emplacement ou n'ayant pas envoyé leur dossier à temps pourront se faire connaître à l'entrée et attribuer un emplacement en fonction des places disponibles. Paiement par chèque uniquement.
19) Les emplacements ne peuvent pas être réservés d'une année sur l'autre.
20) Se munir de son matériel : chaises, tables, parasols.
21) Aucun remboursement ne sera effectué en rapport à une météo défavorable. Aucun repli possible à l'intérieur de la salle polyvalente et aucun report de date en cas de pluie.

J'ai lu et j'approuve ce règlement.
Fait à le

Signature :

Si vous avez besoin de renseignements :
Gaëlle : 06 13 38 58 01 - loulougalou@orange.fr
Rachel : 06 45 57 84 64 – rachel.arnaud74210@icloud.com